

CONSEIL MUNICIPAL DU 31.03.2016

DELIBERATIONS

Compte administratif 2015

Sous la présidence de M. Michel SIMONET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015.

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	Dépenses 2015	662 329.79
	Recettes 2015	896 170.24
Investissement	Dépenses 2015	274 805.79
	Recettes 2015	290 411.23

Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015, établi par le Receveur de la commune.

Affectation des résultats de l'exercice 2015

Les résultats de l'exercice 2015 font apparaître un excédent de fonctionnement de 233840.45 €uros et un excédent d'investissement de 15605.44 €uros.

Les restes à réaliser de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 font apparaître les résultats suivants :

Dépenses :	98 000€
Recettes :	99 690€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats comme suit :

fonctionnement	recettes	compte 002	233 840.45
Investissement	recettes	compte 001	15 605.44

Vote des trois taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire, pour l'année 2016, les taux des trois taxes de l'année précédente, à savoir :

Taxe Habitation :	12.50
Taxe Foncier Bâti :	14.34
Taxe Foncier non Bâti :	32.23

Budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016.

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	dépenses	954 899.00
	recettes	954 899.45
Investissement	dépenses	1 047 946.00
	Recettes	1 047 946.44

Compte Administratif 2015, service assainissement

Sous la présidence de M. Michel SIMONET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 (service assainissement).

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	Dépenses 2015	45 013.53
	Recettes 2015	252 016.59
Investissement	Dépenses 2015	16 428.43
	Recettes 2015	131 710.49

Compte de Gestion 2015, service assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015, établi par le Receveur de la commune.

Affectation des résultats de l'exercice 2015 – service assainissement

Les résultats de l'exercice 2015 font apparaître un excédent de fonctionnement de 207003.06 € et un excédent d'investissement de 115282.06 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats comme suit :

fonctionnement	recettes : 002 :	207 003.06
Investissement	recettes : 001	115 282.06

Budget primitif 2016 – service assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 pour le service assainissement.

Il se résume comme suit :

Fonctionnement	dépenses	200 909.00
	Recettes	261 394.06
Investissement	dépenses	387 191.00
	recettes	387 191.06

Vidéo Protection – demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Le maire expose qu'il est envisagé d'installer un système de vidéo protection avec caméras IP fixées sur les bâtiments publics suivants : mairie, groupe scolaire et salle polyvalente afin de sécuriser lesdits bâtiments.

Le coût de ce projet est estimé à la somme de 19720.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ADOpte le projet susmentionné,

-AUTORISE le maire à effectuer la demande d'autorisation auprès des services préfectoraux,

-SOLLICITE la subvention maximale susceptible d'être attribuée pour la réalisation de ce projet au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance,

-S'ENGAGE à régler le solde des travaux et approuve le plan de financement

Encaissement chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le don de 200 € de l'amicale des anciens combattants, section cantonale faisant suite aux travaux de restauration du Monument aux Morts.

Choix maîtrise d'œuvre – réhabilitation de logements à la Poste - réhabilitation et mise en conformité accessibilité de la mairie

Suite à la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération suivante : «réhabilitation de logements à la Poste - réhabilitation et mise en conformité accessibilité de la mairie »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir le cabinet Plan de Vol pour un montant de 30 000.-€ HT.
- autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire donne lecture d'un courrier transmis au président de l'association les Amis de la Pétanque.

Til-Châtel, le 07.04.2016

Le Maire
Alain GRADELET,